

**BUREAU COMMUNAUTAIRE du 02 décembre 2024**

**Extrait des délibérations n° 5**

Date de convocation : 26 novembre 2024.

Les membres du bureau communautaire dûment convoqués, ayant délégation du conseil communautaire, se sont réunis le 02 décembre 2024 à 19 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, salle polyvalente de la commune de TOURVILLE-LA-CAMPAGNE.

Secrétaire de séance : Alain DEBUS

Membres en exercice : 21

Présents : 18

Pouvoir(s) : 0

Présent(e)s :

Mesdames Laurance BUSSIERE - Claire CARRERE-GODEBOUT - Marie-Noëlle CHEVALIER - Laurence DUVAL - Hélène LEROY - Françoise MAILLARD.

Messieurs Hugues BOURGAULT - Bertrand CARPENTIER - Arnaud CHEUX - Alain DEBUS - Benoît HENNART - Jean-Paul LEGENDRE - Joël LELARGE - Jean-Charles PARIS - Gérard PLESSIS - Laurent VALLEE - Roger WALLART.

Excusé(e)s :

Mesdames Martine SAINT-LAURENT - Christiane DEPARIS - Isabelle VAUQUELIN

Monsieur Marc ROMET

Absent(e)s :

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Objet : PIG (programme d'intérêt général) – Prorogation des subventions pour l'amélioration de l'habitat**

Dans le cadre du dernier programme d'intérêt général (PIG), des subventions ont été attribuées en bureau communautaire. A ce jour, 3 dossiers sont toujours en cours de réalisation des travaux bien que les autorisations de subventions aient été adressées aux trois demandeurs en 2022.

L'opérateur du PIG, INHARI, a donc adressé une demande de prorogation exceptionnelle des aides pour trois dossiers pour une durée d'un an.

En effet, le règlement intérieur d'attribution des aides de la communauté de communes du PIG prévoit à l'article III.2 Modalités de versement des aides : « le délai de réalisation des travaux sera de deux ans à partir de la date du courrier d'accord de subvention ».

<i>Demandeur</i>	<i>Adresse</i>	<i>Action du PIG</i>	<i>Montant des travaux subventionnés TTC</i>	<i>Montant de l'aide CCPN attribuée en bureau communautaire</i>	<i>Date de validité de la subvention accordée par l'ANAH</i>	<i>Date du courrier d'accord de la subvention de la CCPN</i>
Madame Caroline AUFORT	79 Rue Saint Fiacre BROSVILLE	Action 1 Lutter contre l'habitat dégradé	67 064.74 €	5 000 €	30/11/2025	24/10/2022
Monsieur Thomas ROBILLARD	75 Rue Octave Bonnel LE NEUBOURG	Action 2 Lutter contre la précarité énergétique	48 414.79 €	500 €	20/12/2025	24/10/2022
Madame Sophie MARTIN	2 Rue Madeleine Fosse TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	Action 2 Lutter contre la précarité énergétique	46 927.48 €	1 000 €	20/12/2025	24/10/2022

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20241202-2024\_0471-DE

17 DEC. 2024

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,  
Vu la délibération du conseil communautaire du 08 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil communautaire au profit du bureau communautaire, notamment en matière d'attribution de subventions jusqu'à 6 000 € par demandeur, par an et de prendre toute décision nécessaire à leur règlement, et ceci dans la limite des crédits inscrits,  
Vu la délibération du bureau communautaire du 11 mars 2019, portant adoption du règlement des aides du programme d'intérêt général,  
Vu la délibération du bureau communautaire du 10 octobre 2022, portant sur l'attribution des subventions pour l'amélioration de l'habitat,  
Vu la demande de prorogation des aides,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le bureau communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le présent rapport de présentation,
- décide de proroger d'un an les subventions attribuées, soit jusqu'au 24 octobre 2025,
- autorise le président à signer tous documents relatifs à l'octroi de cette aide,
- dit que les dépenses seront inscrites au budget principal 2025 (article 6574).

**Adoptée à l'unanimité**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Secrétaire de séance,

Alain DEBUS



Le Président,  
Jean-Paul LEGENDRE

